



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etait excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

35 – BUDGET ANNEXE CINÉMA M4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 AU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes d'exploitation réalisé en 2020 au Budget Annexe M4 Cinéma comme suit :

- 48 361,21 € au compte R1068 de manière à combler le besoin de financement d'investissement,
- Le solde, à savoir 12 174,49 €, au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses d'exploitation.

Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	45 066,65 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	15 469,05 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	60 535,70 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	2 642,62 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	45 718,59 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	48 361,21 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin (-) réel de financement	48 361,21 €
Excédent (+) réel de financement	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	48 361,21 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	48 361,21 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	12 174,49 €
Recette non budgétaire au compte 110	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	12 174,49 €
TOTAL	60 535,70 €
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté -	R 002 : excédent reporté :	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	12 174,49 €	48 361,21 €	- €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			48 361,21 €

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 15 mars 2021 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/03/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210323-64357-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

